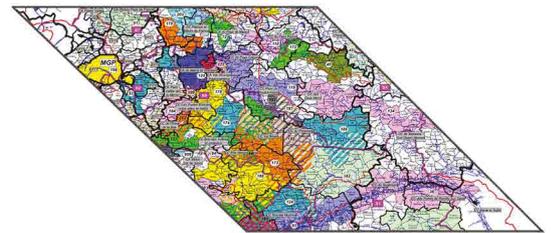


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

de la direction départementale des territoires
de Seine-et-Marne



Aménagement du territoire et urbanisme

Mobilités, transports et Agriculture

éducation routière

Habitat - Logement

Cadre de vie,

transition énergétique

Eau, risques, milieux naturels,

biodiversité Communauté de travail

EDITO



2017 marque une très forte activité de la DDT dans tous ses domaines d'intervention, tel que le retrace ce rapport d'activité.

En outre, il traduit des formes d'appui de la DDT aux collectivités territoriales, que cela soit sous forme de conseil, d'accompagnement, d'impulsion ou de prescriptions réglementaires sous l'autorité de Madame la préfète de Seine-et-Marne.

Des exemples sont cités qui ne réduisent pas le champ des actions et innovations possibles des services.

La réorganisation des services verra son aboutissement au 1^{er} mars 2018. Là aussi, la DDT et ses agents montrent leur capacité à évoluer face aux attentes et besoins de l'État.

Le service des affaires juridiques renforce la maîtrise juridique de tous nos actes.

Le service territoires, aménagements et connaissances est le service ensemble pour affirmer la transversalité des politiques interministérielles sur les territoires et la conduite des projets face aux complexités de tous ordres.

En faisant le lien avec l'éditorial de Yves Schenfeigel l'année dernière, les premiers jours de 2018 montrent la maîtrise de la DDT face à la crise climatique des eaux et aux événements neigeux. Nous avons tiré parti des retours d'expérience de 2016 qui nous ont permis de mieux gérer le long épisode d'inondation de début 2018.

Chaque agent (e) peut être fier (e) de son engagement professionnel au quotidien au profit des territoires et des habitants de la Seine-et-Marne.

Je remercie Laurent Bedu et Jean-Pascal Bezy pour leur intérim réussi au vu des résultats 2017.

Igor Kisseleff
directeur départemental des territoires

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Igor Kisseleff', written over a horizontal line.

Habitat-Logement

Le service habitat et rénovation urbaine anime sous l'autorité de la préfète de Seine-et-Marne les politiques publiques de l'habitat. Ses actions visent principalement à développer le parc de logements locatifs sociaux dans le département, aussi bien le parc public HLM que le parc privé de logements.



Le développement équilibré du logement social sur le territoire de Seine-et-Marne

En 2017, le bilan de l'exercice triennal (2014 - 2016) de mise en œuvre de la loi SRU a été mené. A cette fin, le service habitat a organisé sous la présidence du corps préfectoral les commissions de carence, à l'issue desquelles, 16 communes ont été identifiées comme susceptibles d'être carencées.

A noter que l'application de la loi SRU en Seine-et-Marne a permis au service habitat et rénovation urbaine d'assurer une partie importante de la production historique de logements locatifs sociaux de 2017 sur des communes SRU déficitaires en logements locatifs sociaux. Plus de 50 % des 3 837 logements financés par la DDT en 2017 l'ont été sur des territoires communaux où il y a un manque de logements sociaux.



Parc public

- 14.2 millions d'euros engagés pour le logement social
- 3 837 logements sociaux financés par la DDT dont :
 - 456 logements étudiants
 - 300 logements en résidence sociale

Parc privé

- 487 propriétaires occupants subventionnés pour des travaux d'isolation thermique
- 127 propriétaires occupants à mobilité réduite subventionnés pour des travaux d'accessibilité
- 40 aides accordées aux syndicats aux copropriétés dégradées

Améliorer l'habitat des seine-et-marnais

Dans le cadre de la délégation locale de l'ANAH, le service habitat a été attentif aux attentes des propriétaires-occupants souhaitant engager des travaux d'amélioration de leur habitat.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », 487 foyers seine-et-marnais ont pu bénéficier d'une aide financière de l'ANAH pour engager les travaux d'isolation thermique afin d'augmenter la performance énergétique de leur habitat. Afin de faciliter l'autonomie et l'adaptation de l'habitat aux divers handicaps de propriétaires-occupants, 127 dossiers de financement des travaux d'autonomie dans l'habitat ont été instruits par la délégation locale 77 de l'ANAH.

2017, une année historique pour la construction de logements sociaux

Jusqu'en 2015, la DDT finançait en moyenne la construction de 2000 logements locatifs sociaux en Seine-et-Marne. En 2017, ce sont pas moins de 3 837 logements qui ont été financés par le service habitat et rénovation urbaine auprès des organismes HLM constructeurs (offices publics de l'habitat, SA d'HLM, SEM, sociétés coopératives d'HLM...) possédant du patrimoine en Seine-et-Marne. Ce chiffre de 3 837 logements financés s'inscrit dans le niveau déjà historique de la construction de 4 280 logements sociaux engagés en Seine-et-Marne durant l'année 2016.



Durant l'année 2016, le service habitat a procédé en partenariat avec les bailleurs sociaux de Seine-et-Marne au bilan d'exécution des conventions d'utilité sociale (CUS) arrivées à terme. Un travail de synthèse de l'ensemble des bilans des CUS présentés par chacun des bailleurs sociaux seine-et-marnais a été

assuré durant l'année 2017 par le service habitat de la DDT, et remis en fin d'année au préfet de la région Ile-de-France. Le service habitat s'est parallèlement engagé dans une démarche de préparation des bonnes conditions préalable à la négociation de la nouvelle génération des CUS qui sera engagée au cours de l'année 2018.

Le renouvellement urbain à Meaux

2017 marque le lancement du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) à Meaux. Le 15 décembre 2017, après une année de préparation, la présentation du NPRU de Meaux a été validé par les partenaires de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). Après un premier programme de rénovation urbaine (2005-2015) ayant permis de transformer les quartiers de la Pierre-Collinet et de Beauval, le nouveau programme (2016-2025) doit permettre, en trois phases, la démolition des sept tripodes restants et l'achèvement de la rénovation urbaine sur le Pays de Meaux.

Durant l'année 2017, l'unité rénovation urbaine du service s'est mobilisée auprès des communes pour faire avancer la finalisation des quatre projets de rénovation de rénovation d'intérêt régional (PRIR) de Torcy, Noisiel-Champs-sur-Marne, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple en vue de leur passage en réunion technique partenariale (RTP) en début d'année 2018.

Aménagement du territoire et urbanisme



Accompagner les territoires dans l'émergence et la mise en œuvre de leurs projets

De l'élaboration des projets de territoire aux projets structurants d'aménagement, la DDT a apporté son appui en 2017 aux collectivités et accompagné les porteurs de projets du département : intercommunalités, syndicats mixtes de SCoT, communes, grands aménageurs...

Dans la droite ligne du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et des fusions intervenues courant 2017, la DDT a accompagné la construction des **projets de territoire** de ces nouvelles intercommunalités ; différents **outils** ont ainsi permis d'accompagner les territoires : volet ingénierie territoriale du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), contrats de ruralité, Contrat d'intérêt national (CIN), Atelier des Territoires.

Si la majorité des intercommunalités ne s'est pas vue transférer la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, les réflexions sur les projets de territoire permettent d'accompagner une dynamique en faveur d'une planification supra-communale. La communauté de commune Bassée-Montois s'est notamment résolument engagée dans l'élaboration d'un **PLUi**, la DDT y est étroitement associée. En outre, la DDT s'est fortement mobilisée en 2017 auprès des intercommunalités pour poursuivre les actions de pédagogie et de sensibilisation engagées dès 2014 autour de l'intérêt de l'outil « PLU intercommunal ». Les critères d'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dédiée aux documents d'urbanisme ont également été revus avec la commission adhoc et en partenariat avec l'union des maires, afin de renforcer les démarches intercommunales.



A l'échelle supra-communale, la DDT a poursuivi l'accompagnement des **SCoT**, nombreux sur le département : approbation du SCoT Marne-Ourcq, participation à l'élaboration de ceux de Seine-et-Loing, du Pays Créçois, du Grand Provinois, de l'Agglomération Melunaise, du Grand Roissy et de Grand Paris Sud-Essonnes-Sénart ou à la révision pour Marne, Brosse et Gondoire.

Commencé en 2016, le travail sur l'**harmonisation des compétences en planification**, a été mené en 2017 pour s'adapter aux évolutions normatives et aux attentes des collectivités. *Les évolutions législatives et réglementaires ont réorienté la planification locale vers une planification plus stratégique et ont modifié la manière dont elle doit être mise en œuvre (approche orientée « projet »).* Dans ce cadre, la posture de l'État évolue vers un portage actif des politiques publiques qui relèvent de son domaine auprès des collectivités, un conseil sur l'opportunité des projets portés par ces dernières et sur les procédures à respecter.



Enfin, la DDT a poursuivi son appui à plusieurs **projets d'aménagement et d'infrastructures structurants**, aux procédures complexes et imbriquées : parc Napoléon à Marolles-sur-Seine, projet de desserte routière du Parc de l'A5, Village Nature, ZAC des Bordes, Friche industrielle de Longueville, parc zoologique de Crécy, PIG de la carrière à Villevaudé, Courtry et Le Pin...

Des **actions d'information** ont également été conduites envers les collectivités mais également les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme : caducité des POS et retour au RNU, modernisation du droit de l'environnement et réforme de l'autorisation environnementale, versement des documents d'urbanisme approuvés sur le géoportail de l'urbanisme...

Actions phares 2017

L'**Atelier des territoires Bassée-Montois** initié fin 2016 s'est organisé en 2017 autour de trois temps forts d'ateliers participatifs. Au terme de cette année de travail et d'échanges riches et constructifs, les élus de la communauté de communes ont abouti - avec le concours d'une équipe pluridisciplinaire - à une feuille de route, à laquelle l'État apportera son soutien, pour un ensemble d'actions concourant au projet de territoire souhaité par la communauté de communes.

La signature du **CIN de l'agglomération melunaise** a été signée le 15 mars 2017, par le préfet de Région, le président du conseil départemental et le président de la CAMVS, en présence du préfet de département. Ce contrat, dont la préparation a été pilotée par la DDT, définit une stratégie de développement et un plan d'actions sur cinq ans, autour de six objectifs :

- conforter le développement économique de l'agglomération, par l'appui aux entreprises notamment des filières aéronautique (autour de l'aérodrome de Villaroche), santé (le Santépôle), ou encore agroalimentaire ;
- donner au territoire les outils à la mesure de ses atouts culturels et touristiques, en poussant la perspective d'obtenir la reconnaissance du domaine de Vaux-le-Vicomte et de la Plaine de l'Almont comme « opération grand site » ;



- maîtriser les déplacements à l'échelle de l'agglomération, avec notamment la réalisation de la ligne de transport en site propre T'Zen2, les études d'un nouveau franchissement de Seine et la reprise des études pour délester le cœur d'agglomération de son important trafic de transit (anciennement projet de contournement autoroutier de l'agglomération) ;
- améliorer la situation du logement et la qualité de la vie, en menant à bien le projet de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU, la requalification du cœur

de ville de Melun et de son quartier-gare, ou encore le renouveau du quartier Saint-Louis autour de la perspective d'un éco-quartier ;

- construire une offre de formation plus diversifiée et de rayonnement national ;
- prôner une stratégie de développement économe en ressources et qui valorise les richesses agricoles et naturelles.

Conclu entre le préfet, le président de l'établissement public de coopération communale et les maires des communes concernées, six **contrats de ruralité** ont été signés en 2017, après avoir fait l'objet d'une construction collaborative entre la DDT, les sous-préfectures et les collectivités. Ainsi les communautés de communes du Pays de Nemours, du Pays de Montereau, du Pays de Coulommiers, du Provinois, des Deux Morins et du Bassée-Montois bénéficieront de cet outil inscrivant leurs engagements pluriannuels pour améliorer l'accessibilité aux services et aux soins, la redynamisation des bourgs-centres, la mobilité, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Concernant **la ville durable**, de nombreuses réunions ont eu lieu pour travailler avec les porteurs de projets **d'écoquartiers** notamment en milieu rural et sur l'écoquartier de l'Ancre de Lune (Trilport). La DDT a organisé les expertises et fourni des notes d'enjeux sur les 4 quartiers seine-et-marnais candidats, en 2017, à la labellisation ministérielle.

Par ailleurs, la DDT a participé aux réunions de suivi des conventions **Ecocité** de Marne-la-vallée et Sénart et a contribué à sélectionner le lauréat de l'appel à projet « **Inventons la Métropole du Grand Paris** » à Sénart. Enfin, la DDT a mis en place un atelier sur l'aménagement durable des communes rurales, en lien avec l'union des maires de Seine-et-Marne.

En 2018, afin de répondre mieux encore aux enjeux en matière d'urbanisme, de planification et d'aménagement des territoires, et de s'inscrire dans une dynamique d'« urbanisme de projet », l'urbanisme opérationnel, planification stratégique et connaissance des territoires seront réunis dans un service unique afin d'être aux côtés des nouvelles intercommunalités et d'accompagner leurs projets aux différentes échelles du territoire.



Activité chiffres clés

Conseils ADS

- 1 237 : réponses aux sollicitations dans le cadre de l'accompagnement des communes autonomes en ADS
- 7 fiches thématiques et C'Permis
- 4 demi-journées d'échange et de veille juridique sur le retour au RNU (150 participants)
- 8 demi-journées de réunions techniques (451 participants)

Accompagnement des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme

- 176 plans d'occupation des sols devenus caducs
- 240 procédures communales PLU et 3 procédures PLUi suivies par la DDT
- 25 portés à connaissance (PAC) et 63 avis de l'État élaborés

Autre urbanisme opérationnel

- 18 dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) instruits
- 27 dossiers d'agrèments (entrepôts et bureaux d'Ile de France) instruits



Activité chiffres clés

Contrôle de légalité

- 35839 autorisations d'occupation du sol reçues et contrôlées
- 250 documents d'urbanisme reçus et contrôlés

Fiscalité de l'urbanisme

- Moins de 6 mois : délais de traitement des dossiers taxe d'aménagement
- 11 569 dossiers liquidés, pour un montant de 47 M€
- 3 661 289 € : redevance pour création de bureaux, locaux commerciaux et de stockage (RDB) liquidée
- 3 801 580 M€ : taxe pour création de bureaux ou de commerces (TCBCE) liquidée

Instructions des actes d'urbanisme

- 5 531 actes soit 2 209 actes pondérés
- 3 376 avis délivrés sur les actes ADS retournés au RNU par caducité du POS
- instruction des permis de construire de l'extension du centre commercial du Carré Sénart et de la construction deux gares du Grand Paris : Chelles et Noisy-Champ (permis délivrés le 28 juillet et le 25 septembre 2017)

Agriculture

Préservation du foncier agricole, naturel et forestier



L'année 2017 a vu une **forte augmentation des projets d'aménagement examinés en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**. Ainsi, cette commission a été saisie pour avis sur 61 PLU (contre 35 en 2016), 31 permis de construire et un SCoT. Cette hausse d'activité reflète bien la relance du grignotage des terres agricoles cette année, après des années de ralentissement dû notamment au contexte de crise économique.

Les modalités de mise en œuvre du **dispositif de compensation agricole collective** ont été arrêtées au niveau régional. Les premières études préalables sont en cours, et feront l'objet d'un avis formel de la CDPENAF au cours de l'année 2018.

Activité chiffres clés

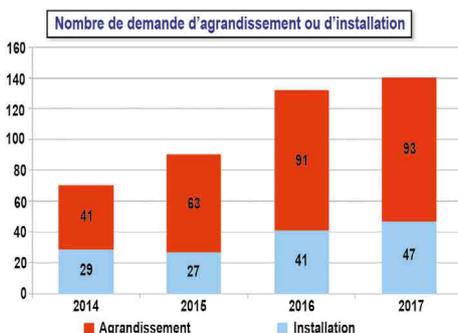
- 2379 déclarations politique agricole commune, représentant un budget de près de 85 M€
- 490 Rendez-vous en avril-mai avec les exploitants pour l'assistance à leur télédéclaration
- 243 000 € d'indemnités au titre des calamités agricoles 2016
- 170 demandes de subvention pour près de 1.9 M€ dédiés à la modernisation / diversification des exploitations
- 93 avis de la CDPENAF
- 140 demandes d'autorisation d'exploiter
- 12 agents titulaires et 3 à 6 vacataires
- 46 contrôles au titre de la Directive Nitrates

L'année 2017 : une nouvelle année de crise

Les conséquences non seulement des pluies et inondations de juin 2016 ayant entraîné une récolte catastrophique, mais également de cours mondiaux des denrées agricoles qui sont restés très bas, se sont matérialisées très concrètement en 2017.

L'année a ainsi été marquée par :

- la mise en place du dispositif « Agri-diff », destiné aux agriculteurs en difficulté, et mis en place en étroite partenariat avec la cellule « Rebondir » créée par la chambre d'agriculture. L'objectif commun est l'identification et l'accompagnement, des exploitants en difficulté, avant l'octroi, le cas échéant, d'aides publiques à l'élaboration d'un diagnostic technico-économique voire à un plan de redressement de leur entreprise ;
- un record de demandes d'autorisation d'exploiter, donc de transferts d'exploitation suite notamment à des cessions d'activité ;



- mais aussi malgré tout, par une hausse des installations aidées de jeunes agriculteurs par rapport à l'année dernière (26 dotations jeunes agriculteurs attribuées, soit +44 % par rapport à 2016).

Appui aux exploitations et aux filières

L'année 2017 restera marquée par la **fin des quotas sucriers** remplacés au 1^{er} octobre par des contrats individuels passés avec des sucreries. Cette nouvelle organisation de la filière s'est accompagnée d'une augmentation de 20 % de la surface plantée en betteraves dans le département. En prévision des potentiels impacts en matière de trafic de camions lors de la collecte à l'automne, la DDT a réuni l'ensemble des acteurs de la filière (planteurs, industriels sucriers, gestionnaires de voiries et représentant des maires) afin d'établir les contacts nécessaires et de rappeler l'objectif collectif de sécurité routière et de limitation des nuisances aux riverains. De telles réunions seront renouvelées désormais chaque année.

La gestion des aides de la politique agricole commune (PAC) a encore largement mobilisé les équipes, l'année 2017 ayant été marquée par la **gestion concomitante de 3 campagnes** : 2015 (2^{ème} pilier), 2016 et 2017. Face aux difficultés de lisibilité des calendriers de mise en œuvre de ces campagnes imbriquées, un accompagnement accru a été apporté auprès des 2380 exploitants du département.

En 2017, l'intégralité des territoires agricoles de la région Île-de-France a pu bénéficier d'une possibilité d'accès à des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : en effet, une **nouvelle MAEC « Biodiversité »** a été ouverte sur les territoires jusque-là non couverts par ce dispositif, et a rencontré un franc succès auprès des exploitants seine-et-marnais.



Cadre de vie/transition énergétique

Cadre de vie



Avant (commune de Saint-Thibault des Vignes)



Après



Passage à niveau de Nemours

Accompagner l'équipement des collectivités

La DDT conduit l'instruction technique des dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il convient de souligner que la dotation DETR 2017 est en augmentation.

Quelques exemples de réalisations liées à la DETR :

- **bâtiments scolaires 1^{er} degré à Brou sur Chantereine** : agrandissement de l'école Suzanne Demetz et du centre de loisirs pour un montant des travaux estimé à 165 000 euros et subventionné à hauteur de 960 000 euros ;
- **mise en accessibilité de bâtiments du groupe scolaire Gambetta à Dampmart** pour un montant des travaux estimé à 101 000 euros et subventionné à hauteur de 202 000 euros.

Améliorer la qualité des paysages et de l'environnement

La DDT a poursuivi son action d'enlèvement des préenseignes dérogatoires hors agglomération : 437 verbalisations ont été effectuées en 2017. Il convient de souligner le lancement en 2017 du règlement local intercommunal (RLPi) par la communauté de communes du Pays de Fontainebleau.

Poursuite en 2017 de la concertation initiée fin 2016 sur le sujet de la signalisation hors agglomération des activités de diversification agricole, avec l'objectif de donner un cadre réglementaire et normé à leur valorisation.

Sécurisation des passages à niveaux (PN)

Suivi du plan de sécurisation des 5 PN de Seine-et-Marne inscrits au programme de sécurisation.

Agir en faveur du mieux vivre ensemble, l'accessibilité du cadre bâti

En 2017, la DDT a poursuivi le travail d'instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et des dérogations. 8111 établissements recevant du public (ERP) sont concernés dans le département. Près de 3488 dossiers ont été examinés en 2017 dont 1857 en sous-commission départementale « accessibilité », animée par la DDT. Le nombre de dossiers tacites s'élève à 1309 à la suite d'une pré-instruction préalable. Il convient de souligner que la DDT a effectué 416 visites de réception des travaux pour les commissions de sécurité et d'accessibilité.

La mise en accessibilité du site de Villages Nature a fait l'objet d'un dépôt de 23 dossiers, de 7 visites de conseils et de 13 visites de réception.

Promouvoir le bâtiment durable

La DDT a effectué 48 opérations de contrôle des règles de construction (CRC). Des travaux sur le bâtiment de la DDT (allèges, étanchéité toiture) ont été réalisés.

Transition énergétique

Après l'installation de la communauté départementale de la transition énergétique (CDTE) en 2016 à travers la mobilisation de partenaires majeurs du département : conseil départemental, SDESM, ADEME, collectivités, la DDT a mis en place avec le SDESM le cadre de l'accompagnement des intercommunalités dans la réalisation de leur projet de PCAET (plan climat air, énergie territorial).



Activité chiffres clés

- 437 verbalisations relatives au contrôle de la publicité
- 8111 ERP en Seine-et-Marne
- 3488 dossiers d'accessibilité ERP examinés en 2017 en sous commission d'accessibilité
- 28 EPCI «obligés» de réaliser un PCAET dans les 2 ans, dont 2/3 ont engagé la réflexion

Eau, risques, milieux naturels, biodiversité

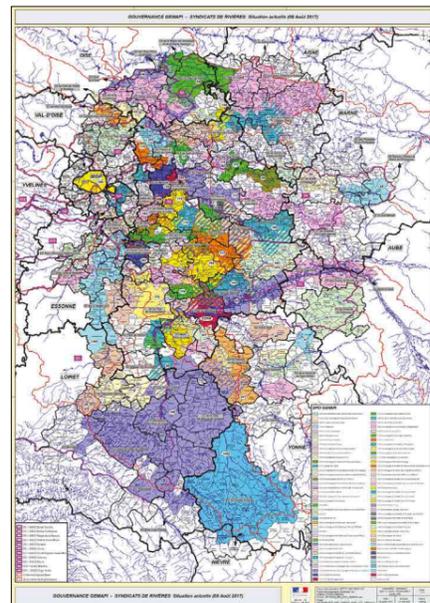
La gouvernance de l'eau



Le paysage de l'intercommunalité à fiscalité propre (EPCI-FP) évolue fortement au 1^{er} janvier 2018, avec réduction de 38 à 25 communautés, dont 8 d'agglomération. Une petite moitié de ces structures dispose ou se dote de la compétence eau potable et/ou assainissement, ce qui a déjà des impacts, généralement peu anticipés, sur la gouvernance des services afférents. Une organisation plus efficace bâtie autour des grands systèmes de production et de distribution d'eau potable, et dans certains cas de collecte et de traitement des eaux usées, est à construire pour 2020, dans le cadre de la stratégie d'organisation des compétences de l'eau (SOCLE).

Deux réunions générales d'information présidées par Mme la préfète sur l'exercice des compétences eau potable et assainissement ont été organisées en fin d'année. La situation de la Seine-et-Marne apparaît éclatée sur le plan de la gouvernance, avec des moyens bien trop faibles consacrés au renouvellement des réseaux. La participation a été forte, et surtout a provoqué une prise de conscience sur la nécessité de restructurer et de disposer de moyens propres à assurer la pérennité des ouvrages et la continuité des services à long terme.

En matière de GEMAPI, 2017 a été consacrée à la préparation des prises de compétence par les EPCI et à la rationalisation des syndicats de rivière (4 fusions concernant 10 syndicats sont effectives au 1^{er} janvier 2018, 3 autres concernant 6 syndicats sont en cours). Des études de gouvernance sur des bassins entiers tels l'Yerres ou le Grand Morin sont lancées. Sur le bassin du Loing où la structuration des syndicats aval « seine-et-marnais » n'a pu aboutir, la création d'un EPAGE ex nihilo a été engagée en novembre par le préfet coordonnateur de bassin et avance concrètement. Outre ces fusions, 92 réunions ont été consacrées à GEMAPI par la mission intercommunalité de réseaux en 2017 !



Plan départemental de l'eau

2017 restera comme l'année de la signature, après de nombreux débats et sous l'impulsion coordonnée des services de la DDT et du conseil départemental 77, du 3^{ème} Plan Départemental de l'Eau (PDE), qui s'appliquera sur la période 2017-2021. A côté des actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau et à sa bonne gestion quantitative, un nouvel axe relatif à la gestion du risque inondation y a été intégré, traduisant ainsi la volonté de l'ensemble des acteurs d'apporter des réponses aux questions posées suite aux inondations catastrophiques du printemps 2016.

Dans son rôle régalien en totale conformité avec les objectifs de ce plan, la DDT a notamment proposé à la signature de la préfète :

- le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement (stations d'épurations et réseaux d'égouts) a été poursuivi avec la prise d'arrêtés de mise



en demeure de retour à un bon fonctionnement de 2 stations d'épuration seine-et-marnaises au dysfonctionnement particulièrement important figurant sur les listes du pré-contentieux européen en la matière ;

- l'arrêté instituant l'organisme unique de gestion concertée de la nappe de Beauce, devant permettre une gestion durable de cet aquifère en adéquation avec les dispositions du SDAGE ;

- les arrêtés actant de la convergence des cartographies des cours d'eau et des points d'eau relatives aux différentes législations concernées (loi sur l'eau, législation phytosanitaire, conditionnalité des aides agricoles) ;

- l'arrêté précisant les pratiques agricoles à mettre en oeuvre autour des établissements accueillant des personnes sensibles (écoles, hôpitaux, crèches...).



Activité chiffres clés

Dossiers reçus en 2017 :

- 9 autorisations environnementales uniques
- 3 autorisations uniques IOTA
- 1 autorisation loi sur l'eau
- 1 autorisation temporaire
- 64 déclarations IOTA
- 13 arrêtés complémentaires
- 1 DIG
- 17 arrêtés de chasse et battues administratives
- 1409 arrêtés de plan de chasse
- 13 arrêtés de défrichement

Cadre de vie

La révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lognes Emerainville a, sur la base des propositions de la DDT, été obtenu à l'unanimité des membres de la commission consultative de l'environnement. Sur le thème de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, quelques résorptions d'importants dépôts, très visibles, ont pu être enregistrées au cours de l'année 2017 ; le problème reste toutefois prégnant dans le département et les services de la DDT continueront à participer, en tentant de coordonner leurs actions, à tous les groupes de travail mis en place à l'initiative de différents territoires pour obtenir des résultats tangibles et pérennes en la matière.

Enfin, il faut signaler que 2017 a marqué l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet, dans le cadre de la réforme visant à la modernisation du droit de l'environnement, du nouveau régime de l'autorisation environnementale unique qui regroupe dans la même procédure des autorisations ICPE, IOTA et défrichement. Cette petite « révolution culturelle » nécessite une forte mobilisation des agents instructeurs concernés ainsi qu'un investissement très important sur cette nouvelle procédure de la part de leurs encadrants.

Prévention des risques naturels

La démarche d'élaboration des 2 plans de prévention des risques (PPR) inondation et mouvement de terrain, devant être élaborée sur le territoire de la commune de Chelles peut désormais s'appuyer sur un consensus obtenu au cours de 2017 sur la détermination des cartes d'aléa de ces 2 phénomènes. En ce qui concerne les suites à donner aux conséquences des inondations de 2016 du Loing, la DDT prépare l'ajustement des documents d'urbanisme avec les collectivités : une cartographie élaborée grâce à des prises de vues aériennes réalisées durant la phase de débordement a été transmise pour validation et/ou observations aux communes impactées. L'examen de leurs retours permettra de juger de la nécessité ou non d'amorcer la révision du PPR. Enfin sur le bassin de l'Yerres, également très fortement impacté en 2016, la DDT instruit un nouveau dossier de PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) déposé par le syndicat de rivière SYAGE.



En parallèle et pour faire suite à la demande du préfet, la DDT anime avec l'appui du SDIS un groupe de soutien à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde. Ce groupe de travail qui rassemble également le bureau interministériel de défense et de protection civile de la préfecture, les sous-préfectures concernées, l'EPTB Seine Grands Lacs, l'agence de l'eau et le conseil départemental, a appuyé en 2017 les communes concernées de la vallée du Loing et de la Seine moyenne. Il poursuivra son action en 2018 pour les autres collectivités du département.

Protection de la biodiversité et des milieux naturels

La DDT a porté avec les acteurs concernés du territoire, et finalement obtenu, l'extension du « site rivière » NATURA 2000 du Petit Morin à une partie plus importante de son bassin versant ce qui devrait à terme permettre la mise en place d'actions de reconquête plus globales donc plus efficaces et pertinentes. L'implication des services de la DDT dans leur activité de conseil auprès des différents acteurs (élus ruraux et agriculteurs notamment) s'est révélée essentielle pour les convaincre du bien-fondé et de la pertinence d'une telle démarche.

Le dossier des ajustements du périmètre instaurant le régime de la forêt de protection sur le massif de Fontainebleau par la correction d'erreurs matérielles des aménagements de sécurité routière et des adaptations urbaines mineures a également été porté par la DDT, avec le soutien des collectivités concernées.

Un avis favorable du commissaire enquêteur a été obtenu à l'issue de l'enquête publique ; la suite du processus administratif se déroulera au cours de l'année 2018.



Mobilités, transports et éducation routière

Mobilités, transports et déplacements



Structuration de l'observatoire départemental de la sécurité routière

L'observatoire de la sécurité routière a travaillé en étroite collaboration avec la préfecture, les forces de l'ordre, l'ONISR (Observatoire national interministériel de la Sécurité Routière), la DRIEA et le département dans le but d'harmoniser et de simplifier les procédures pour fiabiliser les données de l'accidentologie. Un baromètre sur l'accidentologie est établi chaque mois et maqueté pour la communication externe de la préfecture. De plus, la DDT a participé à l'élaboration du document général d'orientation sur la sécurité routière (2018-2022) qui a été signé par la préfète.

Mobilité et déplacement

Le travail en réseau sur le thème des déplacements s'est structuré, et associe désormais l'ensemble des services de la DDT sur cette réflexion. Un appui particulier a été apporté au syndicat intercommunal des transports de Marne-la-Vallée (SIT secteurs 3 et 4) dans leur dossier d'agrément auprès du STIF en qualité d'autorité organisatrice de transport déléguée. La DDT a participé aux démarches opérationnelles du « Grand Paris », avec une implication forte dans les comités pour l'aménagement multimodal des gares nouvelles sur Noisy-Champs et Chelles. La DDT accompagne aussi les collectivités locales dans l'émergence des projets de pôles gares. Elle soutient également les entreprises dans l'élaboration de leur plan de déplacement et de mobilité (PDE, PDIE). Il convient également de souligner la participation de la DDT aux colloques départementaux liés aux assises de la mobilité.

Transports exceptionnels

L'activité soutenue en 2016 (4 500 dossiers en 2016 entre le 77 et le 91) a néanmoins permis d'accompagner le basculement de l'instruction sur le logiciel TENet. La DDT a participé activement au comité de pilotage national, présidé par le DSCR, qui a préparé les simplifications de procédures en 2017.

Éducation routière

Le service éducation routière de Seine-et-Marne est composé de deux pôles, le pôle technique des examens du permis de conduire et le pôle administratif et pédagogique.

La mission examen du permis de conduire est assurée par 26 inspecteurs du permis de conduire, affectés sur trois centres d'examen principaux (Vaux-le-Pénil, Lagny-sur-Marne et Meaux). Afin de servir l'ensemble du territoire et de couvrir l'ensemble des catégories de permis de conduire, les agents sont amenés à se déplacer régulièrement sur des centres secondaires (Nemours, Avon, Cély-en-Bière, Provins, Coulommiers, Circuit Carole et Lizy-sur-Ourcq).



La mission du pôle administratif et technique, ou guichet unique, est assurée par 5 agents. Ses missions sont l'enregistrement des demandes dématérialisées de permis de conduire, les autorisations d'enseigner, l'agrément des auto-écoles ainsi que la gestion administrative des centres de sensibilisation à la sécurité routière.

Les deux pôles ont convergé leurs efforts à partir de la mi-2017 pour mettre en place la réforme liée à la dématérialisation des demandes d'inscription et de titres de permis de conduire. La bonne mise en place de cette réforme a été rendue possible par l'organisation de réunions d'information auprès de toutes les auto-écoles du département.



Le SER en chiffres

- 36 000 inscriptions au permis de conduire
- 307 établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière
- 66 000 examens dont 34 000 en permis B. Environ 60 % de réussite au permis B



Communauté de travail



La DDT est implantée à Vaux-le-Pénil (siège) ainsi qu'à Meaux et Provins, auxquels s'ajoutent les centres d'examen du permis de conduire de Lagny et de Cély-en-Bière.

Cette organisation permet la déclinaison des politiques publiques aux échelles pertinentes du territoire, en partenariat avec ses acteurs.

Une attention particulière a été portée à la gestion de proximité de la communauté de travail, en particulier sur le plan des ressources humaines et de la formation (92 jours de formation organisées et suivies en interne, 670 jours de formations externes, pour un total global de 135 agents formés (50 % ont suivi au moins 1 jour de formation en 2017).



La DDT a participé le 29 septembre 2017 au congrès de l'union des maires et des présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, au sein du stand des services de l'État. L'organisation a été menée avec le bureau communication interministérielle de la préfecture.



Le secrétariat général a conduit des travaux de rénovation, et de sécurisation de ses bâtiments (renfort de fixation des allèges, sécurisation et déport informatique, sécurisation de la toiture du site de Meaux, mise sous alarme des sites des IPCSR, vidéosurveillance du siège, rénovation du centre de Lagny...).



La DDT 77, c'est au 31 décembre 2017 :

- 269 agents dont 60 % de femmes et 40 % d'hommes
- 211 agents du ministère de la transition écologique et solidaire
- 28 agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- 28 agents du ministère de l'intérieur
- 2 agents des services du Premier ministre
- un budget de fonctionnement de 625 507 € et 1 072 302 € (BOP 333, action 1 + 2)
- un budget de soutien de 37 871 € (BOP 217, 215)
- un budget travaux lourds de 189 457 € (BOP 724)

En 2017, le secrétariat général a également mené à bien la troisième et dernière vague du décroisement des agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) vers le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), et a travaillé sur la première vague du décroisement des agents du MTES vers le ministère de l'intérieur (MI).



SITE PLACÉ SOUS VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure.

Pour l'exercice du droit d'accès aux images,

S'adresser à : **Direction Départementale des Territoires**

Téléphone : **01.60.56.71.71**

INSTALLÉE PAR
ALARME'S & ELEC
ANTI INTRUSION - VIDEO PROTECTION
77000 MELUN 01 64 39 25 70





DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE-ET-MARNE
288, avenue Georges Clémenceau – Parc d'activités – 77000 Vaux-le-Pénil
adresse postale : BP 596 – 77005 Melun cedex
www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques

 **#DDT77**

